

Cours de paléographie N°36

Réalisé par M. du Pouget,

**Archiviste, paléographe
Directeur des Archives départementales de l'Indre**

**Photographies :
Valérie Baud**

Parmi les résidus du classement de la série G, subsistent quelques archives en cours de classement provenant de cures et arrivées aux Archives départementales soit par les saisies révolutionnaires, soit par des dons de notaires, dont les prédécesseurs étaient les hommes d'affaires des rentiers ecclésiastiques.

Ici on admirera la parfaite urbanité et la parfaite désinvolture du vicaire général de Saintes, qui a dans ses revenus ceux du prieuré-cure de Cluis-Dessous : "rien n'est plus juste que de faire les réparations nécessaires..., vous sçavés que le revenu de mon prieuré ne peut fournir de superflus".

D'ailleurs le curé en titre réside à Argenton et c'est sans doute un vicaire aux chiches appointements qui dessert l'église Saint-Christophe et la vingtaine de feux de la paroisse.

Bonne écriture large du XVIIIe siècle pour commencer à se familiariser avec la paléographie.

Document conservé aux Archives départementales de l'Indre sous la cote G 1125

A. et Monsieur
 Monsieur. Damié
 curé de Chuis de la Chapelle
 A Argenton.
 en Berry



Monsieur, je n'ay pas receu. votre
 lettre sans par temps jusques j'ay en
 ce porteur quand elle est venue.
 je sçay de la recevoir.
 rien n'est plus juste que de faire
 les réparations nécessaires a l'eglise de
 Chuis de la Chapelle je ne sçay a mon
 service de proceder. je ne voy
 pas quil soit nécessaire de charger
 le curé de la paroisse de ce qui
 attende que je pense quil y en a
 de la. dont on pourroit être bon.
 je sçay Monsieur que vous demandez
 la somme pour le service divin.
 vous avez raison mais vous sçavez
 que le revenu de mon presbiter

Transcription :

Monsieur, Je n'ay pas receu votre
[2] lettre dans son temps, par ce que j'etois en
[3] Poitou quand elle est arivée ici,
[4] je vient de la recevoir.
[5] Rien n'est plus juste que de faire
[6] les reparations necessaires a l'eglise de
[7] Cluis-Dessous, je va escrire a mon
[8] fermier d'y proceder. Je ne crois
[9] pas qu'il soit necessaire de changer
[10] le ciboire dont vous me parlé
[11] attendu que je pense qu'il y en a
[12] deux, dont un pouroit estre bon.
[13] Je sçait, Monsieur, que vous demandé
[14] la dessence pour le service divin,
[15] vous avez raison, mais vous sçavez
[16] que le revenu de mon prieuré

[au verso] A Monsieur
Monsieur David
curé de Cluis-Dessous
a Argenton
en Berry

Document à transcrire verso :

ne peut trouver de supérieurs et
se pense que vous ne voudrez jamais
s'engager ~~à~~ ~~ce~~ ~~que~~ vous êtes
trop juste et trop raisonnable pour
cela.
Je suis avec des sentiments
Distinguez à tout jamais
votre humble et très obéissant
serviteur Barthelemy de
la Roche
à Paris le 3 juillet 1784

Barthelemy de la Roche
à Paris le 3 juillet 1784

Transcription :

[f° 1 v°] ne peut fournir de superflus et
[2] je pense que vous ne voudrez jamais
[3] m'engager [*a le faire*], vous este
[4] trop juste et trop raisonnable pour
[5] cela.
[6] Je suis avec des sentiments
[7] distingués, Monsieur, votre
[8] tres humble et tres obeisant
[9] serviteur.
[10] [signé] Boismorand vicair general
[11] Saintes le 5 juillet 1764